



REDACTEUR TERRITORIAL B-1

décret 2012-924

A compter du 1^{er} janvier 2015, des fonctionnaires territoriaux pourraient être inscrits sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur au titre de la promotion interne. Peuvent bénéficier de ces dispositions sur avis de la Commission Administrative Paritaire:

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX CONCERNES	CONDITIONS À REMPLIR AU 1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE DE LA LISTE D'APTITUDE
1^o • adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	<ul style="list-style-type: none"> • 10 ans de services publics effectifs • dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
2^o • adjoint administratif de 1 ^{ère} classe • adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe • adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	<ul style="list-style-type: none"> • 8 ans de services publics effectifs • dont 4 ans au titre de l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
Cas des examens professionnels obtenus avant le 01.08.2012	<ul style="list-style-type: none"> • examen professionnel au titre du a ou b de l'article 6-1 de l'ancien statut particulier des rédacteurs (décret 95-25 du 10.01.1995) • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront les critères en matière de promotion interne retenus par la C.A.P. du 7 avril 2011

Les propositions, à retourner avant le **11 juillet 2014** à 12h00 doivent comporter :

Une fiche de renseignements (à télécharger) et les pièces justificatives jointes.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT
La C. A. P. ne prend pas en compte les dossiers arrivés hors délai

Les pièces justificatives transmises après le **11/7/2014**, ne seront pas prises en compte.

Le Service Gestion des Carrières du Centre de Gestion 04 68 34 86 24 se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan le **16/6/2014**
Le Président
Robert GARRABE



Les dossiers arrivés hors délai, soit (après le **11/7/2014** à 12h00) ne seront pas traités conformément au choix des membres des C. A. P.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 66

PROMOTION INTERNE 2015

REDACTEUR

B-1

Toute rubrique mal ou non renseignée ou non accompagnée des pièces justificatives ne sera pas prise en compte.

Collectivité		Les colonnes grisées sont réservées aux services du CDG 66 (ne rien écrire - merci)
Nom - Prénom de l'agent		

Grade actuel de l'agent (cocher la case correspondante au grade de l'agent)	- cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe et comptant au moins 10 ans de services publics effectifs, dont 5 ans en activité ou en détachement dans ce cadre d'emplois	<input type="checkbox"/>
	- cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, comptant au moins 8 ans de services publics effectifs, dont 4 ans en qualité de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants et titulaires de l'un des trois grades d'avancement (adjoint de 1ère classe, adjoint principal de 2ème classe, adjoint principal de 1ère classe)	<input type="checkbox"/>
	- lauréats au titre de l'ancien statut particulier, les fonctionnaires de catégorie C ayant satisfait aux épreuves de l'examen professionnel prévu à l'article 6-1, a et b du décret n°95-25 du 10 janvier 1995, ancien statut particulier, dans sa version en vigueur au 30 novembre 2011 (Les inscriptions sur liste d'aptitude prononcées sur cette base s'imputent sur le nombre total d'inscriptions possibles au regard des quotas de promotion interne)	<input type="checkbox"/>
	Examen professionnel date : < 1/8/2012 ____/____/____	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES <input type="checkbox"/>

attestation de CNFPT (formation de professionnalisation)	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES	<input type="checkbox"/>
--	-------------------------------	--------------------------

L'agent présenté remplit les conditions statutaires pour être proposé à cette promotion interne	oui	non
---	------------	------------

1) Ancienneté dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire stagiaire et/ou titulaire
une même période de détachement ne pourra compter qu'une fois

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT	FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES arrêtés
Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	
Total ____ ans ____ mois ____ jours			nombre de points

2) Reconnaissance de l'expérience professionnelle effective dans la Fonction Publique Territoriale

stagiaire et prolongation de stage	contrat de droit public	contrat de droit privé (T.U.C.-C.E.S.-C.E.C.-E.J.-C.A.E.-C.A.)	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES arrêtés, contrats et/ou bulletins de salaires
du ____/____/____/ au ____/____/____/	du ____/____/____/ au ____/____/____/	du ____/____/____/ au ____/____/____/	
titulaire			nombre de points
du ____/____/____/ au ____/____/____/	du ____/____/____/ au ____/____/____/	du ____/____/____/ au ____/____/____/	
Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	nombre de points
Total ____ ans ____ mois ____ jours			

- périodes de disponibilité	- périodes de congé parental	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES arrêtés
de ____/____/____/ au ____/____/____/	de ____/____/____/ au ____/____/____/	
de ____/____/____/ au ____/____/____/	de ____/____/____/ au ____/____/____/	nombre de points
Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	
Total ____ ans ____ mois ____ jours		nombre de points
1/2		
		- nombre total de points

